

Paris, le jeudi 10 décembre 2009

## **Projet de budget 2010 du Conseil régional d'Île-de-France L'avis du Conseil économique et social régional**

Comme le veut la loi, le CESR d'Île-de-France, deuxième assemblée régionale, consultative, qui émet des rapports et avis à l'attention des élus régionaux, a été saisi, pour avis, par Jean-Paul Huchon, président de l'Exécutif régional, du projet de budget 2010 de la Région, préalablement à son examen par les élus du Conseil régional qui se réuniront en séance plénière budgétaire à partir du mercredi 16 décembre 2009.

En préambule de son avis, le CESR met en évidence les principales données du projet de budget régional pour 2010 et situe le niveau, à fin 2009, des engagements financiers que le Conseil régional devra assumer au cours des années à venir du fait des décisions antérieures d'investissement et de l'encours d'emprunt.

Le CESR prend donc acte des grandes données qui marquent l'évolution du budget du Conseil régional pour l'année 2010. L'équilibre entre ressources et dépenses s'établirait ainsi à 4 655,16 M€ (+ 2,6 % en regard du budget primitif 2009 mais en variation 2010/2009 de + 1,1 % en prenant en compte le budget supplémentaire de novembre 2009).

### **Recettes**

3 683,50 M€ de recettes permanentes (- 2,5 % par rapport à 2009) dont des dotations de l'État de 1 154,87 M€, en hausse de + 1% (toutefois, au vu des dernières informations disponibles, l'augmentation des dotations au budget 2010 par rapport à celles attendues en pratique pour 2009 ne serait que de 0,2%), le produit de la fiscalité régionale de 987,12 M€ (- 2,8 %) et celui de la TIPP de 904,52 M€ et d'autres recettes fiscales hors TIPP de 335,84 (- 6,4 %).

971,66 M€ d'enveloppe d'emprunt (+ 27,9 %). La capacité d'autofinancement, par la Région, de ses dépenses d'investissement [ recettes – (dépenses de fonctionnement + charge de la dette en intérêts et capital) ] se réduit de 990,3 M€ au budget 2009 à 766,3 M€ au projet de budget 2010 (- 22,6%)

### **Dépenses (crédits de paiement)**

2 021,02 M€ de dépenses d'investissement en 2010 (+ 3,2 %) soit 43,4 % du budget.

2 634,13 M€ de dépenses de fonctionnement en 2010 (+ 2 %) soit 56,6 % du budget, dont 2 390,42 M€ hors dette (- 0,1%)

### **Dépenses nouvelles susceptibles d'être entreprises en 2010 et au-delà (engagements pluriannuels)**

2 075,42 M€ en investissement (autorisations de programme) soit + 0,7 %

2 133,83 M€ en fonctionnement (autorisations d'engagement) soit + 0,4 %

### **Les engagements financiers à fin 2009**

6 799 M€ d'autorisations de programme (investissement) affectées à des projets restant à mandater (n'ayant pas encore donné lieu à ordre de paiement).

625 M€ d'autorisations d'engagement (fonctionnement) affectées restant à mandater.

3 101,6 M€ d'encours d'emprunt à fin 2009 (hors marchés d'entreprises de travaux publics) avec des charges annuelles moyennes de remboursement du capital de 312 M€ de 2010 à 2015 et de remboursement des intérêts de la dette de 152 M€ (« sur la base d'hypothèses de taux prudentes ») au lieu de 103 M€ précédemment prévu pour 2010 selon le rapport sur le compte administratif 2008.

Soit un volume d'engagements financiers de la Région s'établissant, à fin 2009, à un peu moins de 10,530 milliards d'euros.

## **A la lecture du projet de budget 2010, le CESR émet son avis avec les observations et remarques suivantes :**

Le CESR constate que les propositions de l'Exécutif régional tendent à maintenir globalement le niveau des dépenses d'équipement tant en crédits de paiement qu'en ouverture d'autorisations de programme ; qu'il manifeste une volonté de meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement qui, compte non tenu de celles qui seraient inhérentes, à l'avenir, aux nouveaux investissements lourds à engager, devraient avoir atteint désormais un palier. Toutefois, au regard de l'intention exprimée « d'assurer à notre collectivité une structure de financement soutenable », il s'interroge sur le bien fondé de l'appréciation selon laquelle l'augmentation très importante de l'enveloppe d'emprunt prévue au projet de budget 2010 (+ 31,5% sur le budget modifié 2009) serait « conjoncturelle ».

Le CESR ne peut, en effet, que constater, dans le projet de budget 2010, l'inversion du rapport observé au budget 2009 entre la « capacité d'autofinancement » et le « besoin de financement » à couvrir par l'enveloppe d'emprunt : 990 M€ et 760 M€ pour 2009, 766 M€ et 972 M€ pour 2010.

### **Les principales observations par grande thématique**

Le CESR appelle l'attention de l'exécutif régional et du conseil régional sur les principales observations de ses commissions thématiques :

- le souhait que soient mieux explicitées les raisons de certains décalages importants observés entre les dotations en crédits de paiement au budget et leur consommation prévisionnelle ;
- le rappel des préconisations relatives aux inégalités sociales de santé, sur le rôle que devrait jouer la Région pour optimiser la coordination des nombreux acteurs en matière de santé et d'action sociale, préconisations qui s'inscrivent dans la logique de clarification de la répartition des compétences qu'il estime très nécessaire ;
- le souhait que les Opérations d'Intérêt National apparaissent de façon plus explicite et que la politique contractuelle intègre davantage la résorption des déséquilibres territoriaux et sociaux, dans le cadre des objectifs du SDRIF ;
- l'adaptation des objectifs régionaux à la maîtrise de la consommation énergétique et au développement durable, ainsi que la nécessaire concertation entre État et Région pour la mise en cohérence des financements et des objectifs physiques en matière de logements locatifs sociaux ;
- le constat de certaines insuffisances au regard de la volonté affirmée en matière de politique environnementale (politique de l'eau) ainsi que l'absence d'une politique structurée d'encouragement à l'agriculture francilienne (valorisation des produits locaux) ;
- le souhait d'un soutien accru aux actions en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- la réaffirmation de la nécessité de développer une politique active d'équipements sportifs pour les lycées ;
- l'attention soutenue à la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'équipement en nouvelles technologies et de maintenance de ceux-ci, pour les lycées, ainsi que l'interrogation persistante sur les raisons de la sous consommation des indemnités compensatrice d'employeurs d'apprentis ;
- au-delà du constat de la poursuite, globalement satisfaisante, de l'effort d'investissement, dans les transports collectifs -secteur prioritaire- le regret de la diminution des capacités d'action dans les domaines de la sécurité des transports collectifs et de la sécurité routière.
- l'interrogation sur les motifs du décalage constaté, en matière de transports spécialisés pour les personnes handicapées, entre la volonté affichée par la Région et la concrétisation des actions programmées.

## **Contrat de projets 2007 / 2013 et achèvement du contrat de plan 2000 / 2006.**

Sur le montant prévisionnel de 2 343, 393 M€ d'affectations à fin 2010, le CESR constate que 1 279, 601 M€, au moins, le sont au titre d'opérations déjà inscrites dans le précédent contrat de plan 2000 / 2006, ce qui ramène en fait, pour les opérations nouvelles, à au plus 45% (au lieu de 68% au global) le taux d'affectation qui serait atteint fin 2010 si les budgets 2009 et 2010 sont entièrement exécutés.

Il constate aussi que, sous les mêmes hypothèses, le montant des dépenses effectivement mandatées au titre du contrat de projets serait d'un peu plus de 314 M€ à fin 2010, soit 9% de l'engagement total de la Région à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année de mise en œuvre. Le CESR souhaite que cette situation soit analysée et que toutes explications utiles soient fournies.

**Avis du CESR relatif au projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2010, présenté par Jacques Monier, rapporteur général du budget au nom de la Commission des finances et du plan, présidée par Jean-François Le Jeune et adopté le 10 décembre 2009 en séance plénière du CESR.**

### **Renseignements complémentaires :**

**Jean Tilloy, responsable des relations presse**

Tél. : 01 53 85 66 18 – Portable : 06 63 12 85 10 – Courriel : [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr)

**Naïma Aït-Addioine, secrétariat du service de presse**

Tél. : 01 53 85 66 25 – Fax : 01 53 85 71 20 – Courriel : [naima.ait-addioine@iledefrance.fr](mailto:naima.ait-addioine@iledefrance.fr)